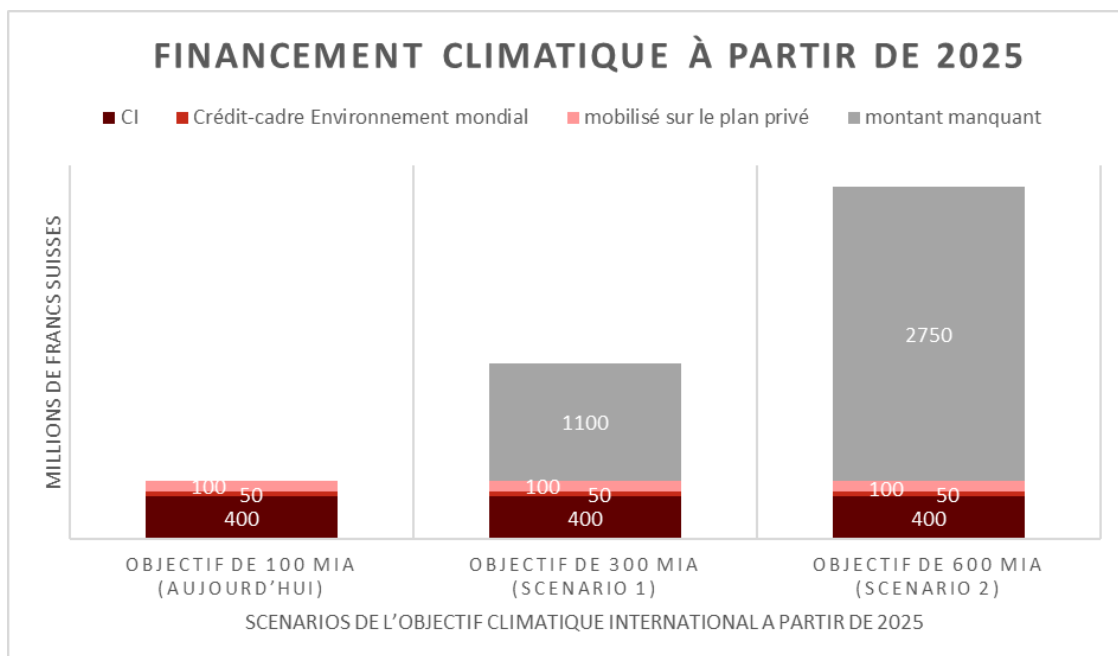


Berne, juin 2023

Financement climatique : selon quelles modalités dès 2025 ?

De quoi s'agit-il ? Selon l'accord de Paris sur le climat, les pays industrialisés doivent soutenir financièrement les pays en développement à protéger le climat et à s'adapter au changement climatique — on parle de financement climatique. De 2020 à 2025, 100 milliards de dollars devraient être mis à disposition chaque année à cet effet. **D'ici fin 2024, un nouvel objectif sera négocié ; il devrait s'appliquer à partir de 2025 et, selon les prévisions, être beaucoup plus élevé.** Si l'objectif de financement se basait sur les besoins réels, l'ONU estime qu'il faudrait mobiliser 340 milliards de dollars par an d'ici 2030 rien que pour l'adaptation au changement climatique — et au moins autant pour la réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit d'un besoin de soutien additionnel ; des *ressources financières nouvelles et additionnelles* sont donc nécessaires. L'impact dramatique du réchauffement climatique sur les pays les plus pauvres souligne l'urgence d'un soutien supplémentaire.

Quelle est la part juste de la Suisse ? Pour l'objectif actuel de 100 milliards de dollars, il n'existe pas de clé de répartition entre les pays donateurs. Le Conseil fédéral se base sur un **mélange de principe de causalité et de performance économique**. En ne prenant en compte que les émissions à l'intérieur du pays, il arrive à une contribution de 450 à 600 millions de dollars par an. Or, selon les données de la Confédération, les émissions causées par la consommation suisse à l'étranger représentent plus de la moitié de l'empreinte climatique helvétique. Si la Suisse assumait sa responsabilité pour ses émissions à l'étranger, elle devrait déjà contribuer à hauteur de 1 milliard de dollars par an au financement international dans le domaine du climat.



Graphique : Les montants manquants de la Suisse pour le financement climatique international pourraient s'élever à 1,1 milliard ou 2,75 milliards de francs par an dès 2025, selon le scénario retenu ; cela correspondrait à trois ou six fois la contribution actuelle. (graphique : Alliance Sud)

Comment la Suisse finance-t-elle sa contribution aujourd'hui ? Dans la Stratégie de coopération internationale (CI) 2021-24, 400 millions de francs sont prévus chaque année pour des projets climatiques. Ceux-ci comprennent des contributions à des banques multilatérales de développement ainsi que des projets bilatéraux. En les comptant dans le financement climatique, mais en les présentant en même temps comme de l'aide publique au développement, le Conseil fédéral décompte ainsi deux fois la majeure part du financement climatique suisse. Or les pays en développement ne reçoivent ces sommes qu'une seule fois. Ce ne sont donc pas des ressources financières additionnelles. Seules les contributions suisses à des fonds environnementaux mondiaux sont additionnelles et accordées indépendamment de la CI. Dans le crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial 2023-26, le Parlement a accordé à peine 50 millions de francs par an pour ces fonds environnementaux mondiaux.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir ? Dès 2025, la Suisse doit s'attendre à ce que ses contributions attendues au financement climatique, actuellement comprises entre 450 et 600 millions de francs, soient multipliées. Le déficit par rapport à aujourd'hui se chiffrerait alors en milliards (cf. graphique). Sans adaptations légales, le financement climatique ne pourrait être augmenté qu'avec la CI ou par des contributions aux fonds environnementaux mondiaux. Mais il n'est pas envisageable d'utiliser des millions, voire des milliards supplémentaires du budget actuel de la CI pour le financement climatique. La CI serait de facto massivement réduite aux dépens de la lutte contre la pauvreté et ne pourrait plus remplir son mandat constitutionnel.

Quid de la mobilisation accrue des investissements privés ? Jusqu'à présent, la mobilisation de fonds privés pour le financement de la lutte contre le changement climatique reste en deçà des attentes. **Selon l'OCDE, malgré tout un éventail d'instruments de soutien et d'initiatives internationales, le financement climatique issu de fonds privés stagne depuis 2017.** En Suisse, près de 100 millions de francs de fonds privés ont été en moyenne mobilisés entre 2016 et 2020, en grande partie par l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation. Des limites claires apparaissent :

- Si entre 2016-2020, 86% des investissements privés ont été consacrés à la lutte contre le changement climatique, seulement 4% des moyens mobilisés par le privé ont encouragé l'adaptation au changement climatique. Pour les projets d'adaptation (p. ex. pour les mangroves comme protection côtière ou dans le domaine de la santé), il n'y a pas de rendement immédiat, et donc pratiquement pas d'investissements privés.
- Selon l'OCDE, 55% des fonds privés mobilisés pour le financement climatique pour la même période ont été alloués à seulement 10 pays à revenu moyen ; seuls 5% ont été versés à des pays à faible revenu. Pour les investissements privés dans les pays les plus pauvres, les risques restent trop élevés malgré le subventionnement par des fonds publics.

Ainsi, se reposer uniquement sur une mobilisation accrue de fonds privés ne permettrait pas de répondre aux besoins croissants de financement climatique, car l'adaptation au changement climatique et le soutien aux pays les plus pauvres seraient largement négligés.

Que faut-il donc pour le futur financement climatique dès 2025 ?

Le Conseil fédéral doit élaborer une stratégie relative au contenu et au financement du futur financement climatique. Il doit envisager des modifications législatives pertinentes afin de pouvoir démultiplier le financement climatique actuel à disposition grâce à des sources de financement additionnels. **Des instruments basés sur le principe de pollueur-payeur pourraient générer des revenus supplémentaires** afin de garantir le financement à long terme des futurs engagements internationaux.

Contact : Alliance Sud, Delia Berner, responsable de la politique climatique internationale, delia.berner@alliancesud.ch, tél. 031 390 93 42